

Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

Retrouvez
dans ce numéro

Le Mot du Maire
p 2 et 3

La Vie Municipale
P 4 à 11

La Vie de l'Ecole
p 12 et 13

La Vie des Associations
p 14 à 19

En bref
p 20 à 35

La page des Capsortiens
p 36 à 37

Informations Pratiques
p 38 à 39

Bien vivre à Chassors
p 40

*Toute l'équipe municipale
vous souhaite une bonne
et heureuse année 2018,*



*pleine d'énergie,
de prospérité et de réussite.*



Discours prononcé par M. le Maire lors de la cérémonie de présentation des vœux le vendredi 19 Janvier 2018.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue à la salle des fêtes de Chassors pour partager ensemble ce moment symbolique qui marque le passage vers la nouvelle année.

Avec toute l'équipe municipale nous vous présentons tous nos vœux les plus sincères.

Alors que s'ouvre 2018 nous vous souhaitons à tous ainsi qu'à vos familles et vos proches une année de joie, de santé et de réussite dans tous vos projets.

Bienvenue aux nouveaux habitants dans la commune.

Les vœux de la commune sont toujours un moment spécial. Ils nous permettent d'échanger dans un cadre convivial mais aussi de faire un tour d'horizon des moments forts de l'année écoulée, de vous parler de ce qui a été réalisé et vous présenter nos projets.

2017 fut une année forte avec l'élection d'un nouveau Président de la République et un très grand nombre de nouveaux députés.

Ne tombons pas dans le pessimisme permanent, faisons confiance à nos élus qui, j'en suis sûr, réussirons leur mandat.

Pour ce qui nous concerne de plus près, c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac :

La fin de l'année 2017 fut pleine de rebondissements quand en décembre le Président remettait sa démission parce qu'il n'était pas d'accord avec le montant de la Dotation de Solidarité.

Ce n'est pas grave, car depuis un an c'était plutôt la galère pour les communes.

Mais je suis sûr que tout va repartir sur de bonnes bases.

Car celui qui vient d'être élu et qui aurait dû l'être depuis le début à mon sens n'est pas le même homme et saura mettre ses grandes compétences au service de l'agglo.

Je crois que dans six mois un autre mode de gouvernance sera instauré et que les élus pourront y voir un peu plus clair.

Sur l'avis qui nous a été demandé sur l'école, la position du conseil municipal est de revenir à la semaine de 4 jours sans périscolaire et de laisser à l'agglo la compétence école.

Maintenant je vais revenir à la commune de CHASSORS pour vous lister les travaux et les achats réalisés en 2017.

Les chantiers importants ont été :

Les trottoirs refaits en enrobé de la traversée de Luchac. Je crois que c'est quand même beaucoup mieux et plus pratique pour ce qui est de l'entretien.

Nous avons également réalisé 350 m de pluvial route de Nanclas, cela change l'entrée de Chassors.

Nous avons fait installer une bâche incendie route de cognac pour défendre le hameau du Maine Blanc.

La commune a réalisé le nettoyage de toutes les façades de la mairie et d'une partie de la salle des fêtes, et fait les peintures extérieures des avant-toits. Nous avons aussi rénové

Le Mot du Maire

un bureau et tout le secrétariat (peinture et meuble) et changé tous les stores ; tout cela pour offrir aux secrétaires un meilleur cadre de vie pour travailler et accueillir au mieux nos administrés.

Des travaux dans la salle des fêtes ont été réalisés pour le respect des normes handicapés. Nous avons également réalisé la pose d'une main courante au stade afin de permettre à l'équipe de foot de débiter le championnat du district de la Charente.

Pour ce qui est du matériel roulant nous avons acheté un petit tracteur pour adapter le matériel de désherbage mécanique, un camion neuf, un utilitaire neuf ; tout cela va arriver dans les semaines qui viennent. Ce qui veut dire que tout le parc voiture et matériel a été renouvelé depuis le début du mandat.

Maintenant passons aux projets :

Il y aura l'aménagement de la RD 22 sur 1,200 km avec effacement de réseaux, cela devrait commencer bientôt. Ce sera le plus gros chantier du mandat.

Nous voulons aussi faire un appartement à l'étage dans l'ancienne mairie pour du locatif. Nous réfléchissons aussi à construire une petite salle annexe à côté de la salle des fêtes qui servirait aux habitants de la commune pour y faire des petits repas et aussi servir de salle de réunions pour les associations.

Nous référons aussi à neuf la couverture complète du presbytère avec l'isolation ; et bien sûr de la voirie et du pluvial mais le choix des villages n'est pas encore arrêté.

Un petit mot sur le cimetière : la commission Patrimoine y travaille beaucoup. Tous les ans nous faisons une tranche de travaux avec la participation de la commune de JULIENNE. Nous allons faire poser le mois prochain des arrivées d'eau dans le milieu du cimetière afin de vous rendre moins pénible les trajets avec les arrosoirs.

C'est vrai que cet été pendant les vacances des agents nous nous sommes laissés envahir par l'herbe ; ce n'est pas une raison pour coller des petits mots sur les portes du cimetière avec des phrases pas toujours sympathiques. La commune ne délaissera jamais son cimetière par respect pour les défunts.

Je vais donc terminer en remerciant tout mon conseil et le personnel pour le travail effectué tout au long de l'année et les associations qui sont la vie de notre commune.

Maintenant je vous invite tous à rejoindre le buffet pour que nous trinquions ensemble à cette nouvelle année 2018.



Le Maire, Patrick Lafarge

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lafarge'.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI A 4 REPRISES

Séance du 17 octobre 2017

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Dominique DUQUERROY (secrétaire de séance), Florence RAYMOND, Nadia VINCENT, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Jean-Luc PLAINFOSSE à Patrick LAFARGE, Emeline POUSSARD à Eric VERGER, Nathalie DAUNAS à Dominique DUQUERROY

Excusés : Stéphanie LACOSTE, Jean-Maurice SABATER

Séance du 23 novembre 2017

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance), Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Florence RAYMOND à Eric VERGER, Nadia VINCENT à Patrick LAFARGE, Sylvain CHATAGNER à Nathalie DAUNAS, Didier ANDRIEUX à Pierre LEVEQUE.

Séance du 21 décembre 2017

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX (Secrétaire de séance), Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

Excusés : Nadia VINCENT, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE

Séance du 16 janvier 2018

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY (Secrétaire de séance), Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Stéphanie LACOSTE à Patrick LAFARGE, Sylvain CHATAGNER à Eric VERGER

Excusé : Didier ANDRIEUX

A- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Compétence Voirie : Afin de pouvoir continuer à gérer la réalisation des travaux de voirie, le conseil se déclare unanimement défavorable au transfert de la compétence à Grand Cognac.

2. Mutualisation des outils : les conditions de mutualisations n'étant pas clairement énoncés, le conseil vote défavorablement (8 contre, 5 abstentions).

3. Reprise de la compétence Ecole : le conseil vote à la majorité pour que la compétence Ecole reste à Grand Cognac, (12 pour, 1 abstention).

4. Rythmes scolaires : L'inspection académique demande au conseil son avis sur les rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4,5 jours ou retour à la semaine de 4 jours. Le conseil vote à la majorité, (10 pour, 3 abstentions), pour le retour à la semaine des 4 jours

B- TRAVAUX

1. Travaux RD 22 : Un diagnostic sur le réseau d'assainissement a été réalisé par Grand Cognac. Des réparations vont être réalisées début 2018 et simultanément le SDEG procédera à l'enfouissement des lignes électriques. Une réunion de négociations sera organisée.

Le plan de financement de l'enfouissement des lignes électriques se décompose ainsi :

Montant total TTC des travaux	70 600,00 euros
Montant de la TVA	11 766,67 euros
Montant total HT des travaux	58 833,33 euros
Subvention Département	Néant
Financement du SDEG 16 (35 % du HT + TVA)	32 358,33 euros
Contribution maximale de la commune (65 % du HT)	38 241,67 euros

Le conseil approuve le plan de financement proposé par le SDEG 16 à l'unanimité des membres présents.

2. Projet de logement dans l'ancienne Mairie : Un architecte s'est déplacé. Deux logements sont potentiellement réalisables mais l'espace disponible au rez-de-chaussée est plus difficile à aménager. Le conseil valide la réalisation d'une étude complète.

3. Logement communal de l'église : L'un des deux logements rencontre des problèmes d'isolation et de chauffage en raison de la vétusté des radiateurs. Un devis a été demandé par Eric Verger à un électricien pour changer les radiateurs existants et en ajouter un. De plus, des travaux d'isolation doivent être réalisés. Inscrits au budget 2018, des travaux de toiture seront également prévus, après production de deux devis d'isolation et de réfection.

4. Cimetière : Les espaces inter-tombes de l'ancien cimetière, difficiles d'accès, vont être bétonnés. Deux points d'eau vont être également installés pour faciliter les déplacements avec les arrosoirs : un dans le cimetière du milieu contre le mur en limite du nouveau cimetière, l'autre entre l'ancien cimetière et le cimetière du milieu.

5. Dégâts causés par les racines d'arbres : Sous la salle des fêtes et la salle des 6 chemins. La société SAVARIAU propose les solutions suivantes :

Près de la salle des fêtes, arrachage de la végétation et abattage de 2 des 3 arbres.

Près de la salle des 6 chemins, découpe des racines et pose d'une barrière pour empêcher la repousse.

Le conseil valide l'arrachage près de la salle des fêtes et décide le statu quo près de la salle des 6 chemins. En revanche, place de l'église, abattage validé du tilleul restant et rognage des 2 souches. Abattage de deux des trois cerisiers et réfection du parterre.

6. Extension de réseaux chemin de la Nougeraie : Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un permis de construire instruit fin d'année 2016 par les services de l'état (DDT), a été délivré pour la construction d'une maison individuelle chemin de la Nougeraie.

Lors de l'instruction de ce dossier, le concessionnaire pour le réseau électrique n'a pas été consulté.

A ce jour, la construction presque achevée nécessite une extension de réseaux.

Cette extension ne peut pas être mise à la charge du pétitionnaire, étant donné qu'il n'en a pas été informé au moment de l'instruction du permis de construire.

Vu l'omission de la DDT, service instructeur, Monsieur le Maire précise que la commune doit assumer cette erreur et prendre en charge ladite extension.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide au vu des circonstances de prendre en charge l'extension du réseau électrique.

7. Création d'appartements dans l'ancienne mairie : Le cabinet d'architecte propose d'aménager deux appartements : un de 95 m² à l'étage et un de 50 m² au rez-de-chaussée. Le conseil valide le projet d'appartement à l'étage, mais réserve le local du rez-de-chaussée qui accueillera les archives de la mairie actuellement stockées à l'étage.

8. Travaux de toiture sur les logements du presbytère : Un nouveau devis a été demandé par Eric Verger à l'entreprise BOUILLAUD de ROUILLAC. Montant de ce devis : 21 871 € TTC, mais les prestations ne sont pas identiques aux autres devis obtenus (pas d'échafaudage, pas de précision sur les matériaux, pas de rebouchage des trous). Au vu des trois devis demandés (voir compte rendu du 21/12/2017), le conseil choisit l'entreprise BEAU.

C- AFFAIRES FINANCIERES

1. Espaces verts : Nathalie DAUNAS présente le contrat d'entretien de l'entreprise Savariau pour l'année 2018 d'un montant de 6 132 € TTC. Le conseil valide ce devis.

2. Acquisition de véhicules pour le service technique :

Didier ANDRIEUX propose des devis pour remplacer le camion-benne. Vu son coût excessif (6 000 euros en plus) et le peu d'usage prévisible, l'option tri-benne n'est pas retenue (2 pour, 10 contre).

Deux devis camion-benne simple sont proposés (prix TTC) :

Renault 25 386 €

Peugeot 25 720 €

Le véhicule Peugeot est retenu à l'unanimité des présents.

Didier ANDRIEUX présente ensuite des devis pour remplacer le C15. Il propose de choisir entre véhicule électrique et véhicule thermique.

Véhicule électrique (prix TTC) :

Peugeot 21 570 € avec batterie garantie 8 ans

Renault 13 426 € + 60 € par mois de location de batterie

Véhicule thermique (prix TTC) :

Peugeot 13 345 €

Renault 14 086 €

Le conseil municipal vote à la majorité pour l'achat d'un véhicule thermique, (5 voix pour l'électrique, 1 abstention, 6 pour le thermique).

Le Conseil Municipal choisit donc d'acquérir un camion benne Peugeot Boxer et un Peugeot Partner.

3. Tarifs de la salle des Fêtes pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les prix de location de la salle des fêtes pour l'année 2019.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs comme suit :

	De la commune	hors commune
Jour en semaine	125 €	250 €
Lendemain	60 €	120 €
Samedi/ dimanche/Jour férié	186 €	372 €
Lendemain	94 €	188 €
Chauffage par jour	65 €	65 €

Tarif entreprise commerciale : 400 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la 2ème 50 % tarif de la commune et la 3ème location tarif habitants de la commune. Le chauffage sera facturé comme indiqué ci-dessus.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

4. Projet d'aménagement de la RD 22 : Demande de financement auprès du Département au titre des amendes de police

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de Luchac-Guîtres, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la partie des travaux suivants : Aménagement d'un plateau

au niveau de l'école et pose d'écluses.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 28 154,80 € HT (soit 33 785,76 € TTC).

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents.

5. Toiture des logements du presbytère :

Deux devis ont été reçus pour la réfection de cette toiture, isolation comprise, pour une surface de 175 m² :

Entreprise Beau : 25 487 € TTC

Entreprise Paurion : 28 224 € TTC

Un troisième devis va être demandé.

6. Logiciel cimetière : un surcoût est à prévoir pour obtenir une reprise complète des données de l'ancienne application ; soit un coût total de 6 776 € au lieu de 5 608 €. Le conseil valide le surcoût.

7. Mode de rémunération des agents recenseurs 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Au vu de la population actuelle, la commune est découpée en deux districts et il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Deux modes de rémunérations sont possibles : au foyer recensé ou au forfait.

Le Conseil Municipal décide de choisir la rémunération au forfait. Les agents recenseurs seront Mesdames Nadine MARGAUD et Nathalie DUMONT

D- PERSONNEL COMMUNAL

1. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 et afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif principal 2ème classe	- adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à 35h
- secrétaire	- adjoint administratif principal 2ème classe	- adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à 24h

Cadre d'emplois des adjoints techniques			
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 2ème classe	- adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique 2ème classe	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent en charge de l'entretien de locaux	- adjoint technique 2ème classe	- adjoint technique	1 poste à 35h

2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a proposé un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe pour la secrétaire Virginie ROLLET. La commission Personnel a validé cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer ce poste afin de valider cet avancement de grade.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents

3. Stagiairisation : Monsieur le Maire informe que la secrétaire Charlène CHATER actuellement en CDD jusqu'au 28 février 2018, sera stagiaire au 1er mars 2018. Le conseil valide à la majorité, (8 pour, 3 abstentions).

4. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire propose de déterminer le taux de promotion pour les avancements de grade des agents titulaires.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents.

5. Autorisation au Maire de signer les avenants de mise à disposition du personnel communal au profit de Grand Cognac pour la compétence Assainissement Détermination des coûts horaires et frais annexes dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal au profit de Grand Cognac pour la compétence Assainissement,

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition des services administratifs et techniques a été passée avec Grand Cognac pour assurer l'exploitation du service d'assainissement collectif et la facturation de la redevance assainissement.

Il indique ensuite la nécessité de passer un avenant avec Grand Cognac afin de préciser les conditions de prise en charge financière et de remboursement.

Il précise enfin que le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base des éléments suivants :

- 1) Coût unitaire horaire des frais de personnel multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures) constaté par la commune pour l'année,
- 2) Coût annuel des frais annexes.

Pour l'année 2017, les coûts sont les suivants :

- 3) Coût unitaire horaire des frais du personnel technique : 22,83 €/heure,
- 4) Coût unitaire horaire des frais du personnel administratif : 23,56 €/heure,
- 5) Coût annuel des frais annexes : 258,40 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents les montants précités et charge le Maire de signer les avenants aux conventions de mise à disposition des services administratifs et techniques.

E- INFORMATIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif de POITIERS pour annulation d'un certificat d'urbanisme et versement d'indemnité.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de défendre cette affaire dans l'intérêt de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire à défendre cette affaire devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

2. Suite à un accident de voiture survenu sur la route de Nanclas, un contrôle de vitesse sur la RD 156 a été réalisé. Constat : 650 véhicules / jour, 2 excès de vitesse relevés.

Le département ne souhaite pas faire d'aménagement, car l'accident est dû à une faute humaine (alcoolémie).

3. Monsieur le Maire propose de tracer une bande jaune sur le bord du parking devant la Mairie afin que les véhicules ne stationnent plus dans les couloirs de circulation.

4. La commission de sécurité suggère de poser un panneau Stop dans la zone artisanale au croisement de la RD 194. Il revient à Grand Cognac d'en décider. Une demande en ce sens va lui être adressée.

5. Un administré demande le déplacement du container à verre au bourg de Chassors à côté du cimetière. Le conseil réfléchit à cette demande.

6. Signalétique : différents panneaux vont être posés dans la commune :

- Panneaux d'indication de la Salle des Fêtes et de la Mairie,
- Panneau d'interdiction aux poids lourds sauf engin agricole sur la Route du Chêne
- Panneaux Défense incendie suite à l'installation de la bâche route de Cognac.

7. Monsieur le Maire propose au conseil d'acheter une affiche présentant les 25 derniers présidents de la République. Le conseil valide la proposition

8. Suite au déclassement d'une partie de la voie communale n°15 - Rue de l'Angle Droit - un arrêté municipal interdisant la circulation et le stationnement sur le chemin rural a été pris et des barrières ont été posées aux extrémités.

Monsieur le Maire propose au conseil de poursuivre la procédure de cession, de valider la désaffectation dudit chemin rural et de lancer la procédure d'enquête publique.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents.

9. Projet de panneaux photovoltaïques (Etude de la CRER). Au vu des subventions de l'Etat qui ont nettement baissé, le projet n'est plus intéressant. Le conseil décide de ne pas y donner suite.

10. Micro-coupures d'électricité : Des administrés se sont plaints de micro-coupures. Un sondage va être fait sur la commune pour répertorier le nombre d'habitants touchés. Le bilan sera transmis à ENEDIS.

11. Travaux de mise aux normes handicapés de la salle des fêtes : la commission départementale d'accessibilité a accepté la demande de dérogation pour l'estrade de la salle des fêtes. Des escaliers doivent être installés de chaque côté de l'estrade.

12. Bruno GAUTIER communique que la bâche incendie, mise en place par la commune sur la route de Cognac, a été réceptionnée par les pompiers. Une barrière sera installée et les alentours aménagés.

13. PLUI : Grand Cognac demande la participation des élus aux réunions de travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par thématiques :

. Habitat, équipement et services : Nathalie DAUNAS, titulaire, Bruno GAUTIER, suppléant

. Transports et mobilité : Stéphanie LACOSTE, titulaire, Florence RAYMOND, suppléante.

. Economie : Patrick LAFARGE, titulaire, Dominique DUQUERROY, suppléante

. Agriculture : Didier ANDRIEUX, titulaire, Jean-Luc PLAINFOSSE, suppléant

. Environnement et cadre de vie : Eric VERGER, titulaire, Emeline POUSSARD, suppléante.

14. PACS : A compter du 1er novembre 2017, les PACS seront enregistrés en Mairie (et non plus au Tribunal).

Des nouvelles de l'école...



Mardi 16 janvier, il y a eu un spectacle à l'école pour les élèves de la Maternelle et les CP/CE1.

Le titre était **Une maison bizarre pour Balthazar.**

En rentrant de l'école, Alizée voit un rat dans sa maison. Elle entend du bruit à la cave et elle rencontre Balthazar. Ensemble, ils vont chercher le rat Moustache dans toute la maison. Mais attention ! Il y a beaucoup de dangers dans la maison ! Et Balthazar ne se méfie pas... Chez lui, ce n'est pas comme ça.

Dans la salle de bains :

- les médicaments ne sont pas des bonbons.
- l'eau peut être très chaude.

Dans la chambre :

- on ne se penche pas à la fenêtre,
- on ne grignote pas les fils électriques,
- on ne touche pas au radiateur.

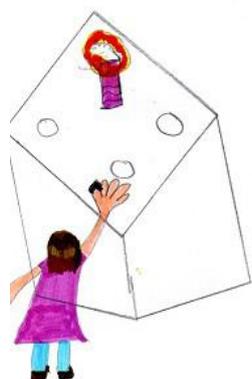
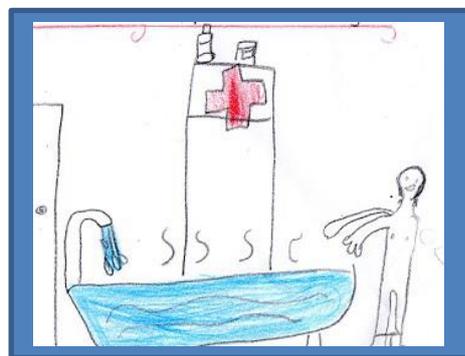
Dans la cuisine :

- il faut faire attention aux couteaux ;
- on ne touche pas à ce qui cuit ;
- on ne touche pas aux plaques de cuisson ;
- on n'approche pas une serviette du feu.

Dans la cave ou le garage :

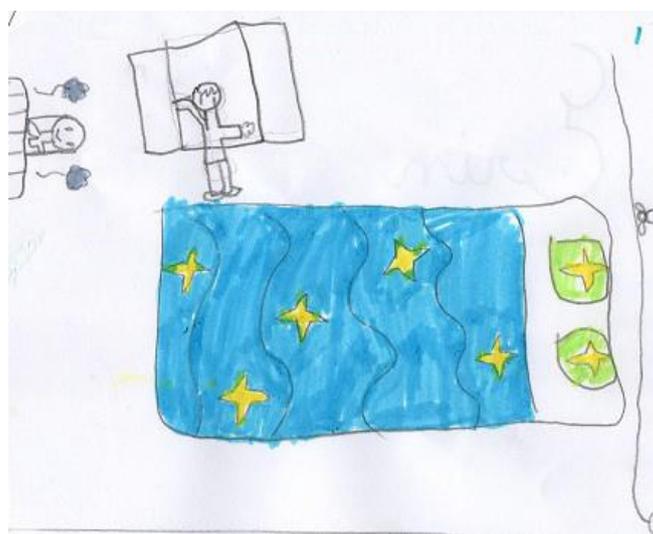
- il ne faut pas manger la peinture ;
- il ne faut pas toucher aux outils.

Beaucoup de conseils à respecter !!!



Extrait de la chanson « Faire attention »

Dans la salle de bains, il faut faire attention
Les médicaments ne sont pas des bonbons.
Dans la salle de bains, il faut être prudent
Ne trempe pas ta main quand ton bain est brûlant.
A la maison, toujours faire attention !
A la maison, nous disent les parents.
A la maison, toujours faire attention !
A la maison, toujours être prudent !
Ils ont raison, même quand c'est embêtant !



Texte et dessins des CP/CE1

AMITIE CHASSORS-SPICHEREN

L'association Amitié Chassors-Spicheren vous souhaite une très bonne année.

Pour l'association Amitié Chassors-Spicheren, l'année 2018 est l'année du changement.

En effet, le bureau d'Amitié Chassors-Spicheren présidé par Jean Marie Jarry depuis la création de l'association étant démissionnaire, un appel à candidatures avait été lancé...

Malgré le peu de candidat, un nouveau bureau a quand même été élu et prêt à prendre la suite afin que l'association perdure.

Voici la composition du nouveau bureau :

<u>Présidente :</u>	Nicole Soury
<u>Vice-président :</u>	Laurent Pellerin
<u>Secrétaire :</u>	Jacques Dumas
<u>Trésorière :</u>	Patricia Pellerin
<u>Membres actifs :</u>	Alice Dumas Annie Chouly Chantal Hillairet Jacqueline Gerbeaux

Une première réunion a eu lieu entre les membres du bureau et quelques dates ont été arrêtées, pour quelques festivités où nous espérons vous voir nombreux.



▪ **Dimanche 17 juin 2018** sur le terrain du Bâtiment la Pointe pour un méchoui.



▪ **Dimanche 26 août 2018** sur la commune d'Eraville pour une brocante.



▪ **Samedi 17 novembre 2018** salle des fêtes de Chassors pour une soirée entre-côte-beaujolais.

Et n'oublions pas le voyage Chassors /Spicheren qui se fera en 2019, mais nous vous en reparlerons ultérieurement.

Les cartes d'adhérents restent au même tarif : 6€

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Tel. 06 85 45 09 31 - **Mail:** chassorspicheren@gmail.com

Le bureau de l'association
Amitié Chassors-Spicheren

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS (TTLC)



La 2ème phase du championnat 2017-2018 pour le tennis de table a repris ses droits dès le 19 janvier 2018. Pour la première journée, les 2 équipes se sont inclinées, l'équipe 1 jouait à Châteaubernard et a perdu 10 à 4. La seconde équipe jouait à Luchac contre L'Isle D'Espagnac et a perdu 9 à 5.

Elles rejoueront vendredi 02 février. La 1ère à Luchac, la 2ème équipe à Châteauneuf sur Charente.

Pour la deuxième phase du championnat, c'est-à-dire de janvier à fin avril/début mai, la première équipe évolue en D3, la deuxième en D4.

Les objectifs restent les mêmes, à savoir : le maintien en D3, voire la montée de l'équipe 1 en D2 et la montée de la 2ème équipe en D3. Ce qui permettrait aux joueurs d'évoluer dans un championnat à un niveau de jeu qui est le leur, notamment Nicolas.

Félicitations toutes particulières à William et Amaury, 2 joueurs de « sport adapté » de La Merci, qui jouent avec l'équipe 1ère.

Amaury est devenu le champion départemental en « sport adapté », dans une compétition où des personnes présentant une déficience intellectuelle ou psychique et d'autres s'affrontent, le jeudi 25 janvier 2018. William a fini tout de même 3ème.

William, le lendemain, s'est classé 1er sur 12 joueurs, au critérium départemental, dans une compétition organisée par le Comité Départemental où il est le seul « sportif adapté ».

Mention particulière à nos féminines qui évoluent avec nous le vendredi et qui pour certaines d'entre elles se sont particulièrement distinguées lors du championnat féminin.

Merci à Anne-Marie, Denise, Isabelle et Rose-Lucie (sportive adaptée).

L'assemblée générale a eu lieu au mois de mai dernier. Le bureau constitué est reconduit pour 2017/2018, à savoir :

Président : Benoît Milhorat

Trésorier : Anthony Baudry

Secrétaire : Bruno Gautier

Le bureau ainsi que les membres de Tennis de Table de Luchac Chassors vous souhaite une bonne année 2018.

Le bureau

FOOT LOISIRS CHASSORS



Vous souhaitez une

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018

Le club de foot loisirs de Luchac-Chassors souhaite une joyeuse année à tous.

Comme chaque année le réveillon de la Saint Sylvestre a eu lieu à la salle des fêtes de Luchac, de très nombreux convives étaient réunis pour fêter la nouvelle année, jusque tard le matin. La soirée organisée par le club, s'est très bien déroulée et après un repas copieux (salade landaise, queue de lotte, pavé de cerf et surprise gourmande entre autre) les habitants de Chassors mais aussi de nombreuses personnes des communes environnantes se sont amusées et ont dansé toute la nuit.

Nous reprenons le calendrier des matchs retour contre Blanzac -Porcheresse, début Mars. De nombreux matchs nous attendent jusque la mi-juin. Nous jouons tous les vendredis soir, et quelques entraînements le mercredi soir 19h, nous recherchons des joueurs qui viendraient étoffer notre équipe. Nous invitons toute personne à venir nous voir et prendre ses crampons pour participer aux matchs amicaux.

Une soirée "Entrecôte" sera organisée le samedi 12 Mai à la salle des fêtes de Chassors. Le menu proposé (assiette de charcuterie, entrecôte frites et dessert), cette soirée sera suivie d'un bal. Pour tout renseignement, contactez Mr PRINCEAU Sébastien au 06 02 11 00 11 ou par mail coolen.cedric@sfr.fr.

Une journée pêche à la truite se déroulera au mois d'avril avec toute l'équipe. Plusieurs activités sportives et des sorties détentes sont également au programme au mois de mai et juin.

ASSOCIATION EXPRESSION SPORTIVES

L'association Expression Sportive vous souhaite une bonne et heureuse année pour 2018.

Quelques infos : Tout d'abord, par manque de participant(e)s il n'y a plus de cours de gym le lundi soir.

Par contre les cours de danses ont toujours lieu le jeudi :



- de 19h à 20h30 cours de danse en ligne sur des musiques modernes, disco, etc....
- de 20h30 à 21h30 danse en ligne sur des musiques américaines (country) et aussi modernes.

Tous les jeudis, une vingtaine de personnes se retrouvent salle du Bâtiment La pointe pour danser dans une ambiance décontractée.

Donc, si cela vous tente, n'hésitez pas à pousser la porte de la salle ou renseignez-vous au 06 85 45 09 31

Expression Sportive

CHASSORS PETANQUE



Pour cette nouvelle année, le club de pétanque voit à ce jour un nouveau bureau composé de Severine Tabourin en qualité de secrétaire, Sébastien Temperault trésorier, Claude Wenterstein vice-président et Alexandre Wenterstein Président.

Le club compte à ce jour 25 licenciés dont 7 jeunes qui ne manquent pas l'occasion de s'illustrer sur les championnats.

Pour la saison 2017, en catégorie Minime, Kelly et Kylian ont gagné les championnats de Charente et de Ligue Poitou-Charentes triplète.

En Cadet, Micky gagne le championnat de Charente tête à tête et la doublette avec Dawson.

En Junior, c'est Dylan qui s'illustre : champion de Charente doublette, champion de Charente triplète, champion de Ligue Poitou-Charentes triplète, 8ème de finale au championnat de France.

Chez les Séniors l'équipe type du club remporte la coupe de Charente et le championnat régional des clubs et monte en catégorie CRC1 avec l'objectif de gagner cette saison pour monter en National.

Pour 2018, nous allons organiser une soirée dansante année 90 le 23 Juin et une brocante (date non définie) à Chassors.

Les entraînements sont tous les jeudis à 20h30 quand le climat le permet, toutes les personnes sont les bienvenues.

Bonne année à toutes et à tous.

ECHANGES ET PLANTES



Notre association constituée début 2006 a maintenant 12 ans. Avec le temps, les défections pour des raisons diverses (déménagement, problèmes de santé) ne sont pas compensées par suffisamment d'arrivées. L'équipe actuelle ne pourra pas seule poursuivre l'entretien des espaces qu'elle a pris en charge : rue du Buisson, entrée de Chassors route de Nanclas, venelle des Ouches, place de la Mare, rue de Guîtres, rue de la Cadois.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra **le vendredi 30 mars 2018 à 20h30 salle des 6 chemins**. Elle devra décider de la poursuite ou non de nos activités. Toutes les personnes intéressées seront bienvenues.

LA CAGOUILLE SPORTIVE DE CHASSORS.



La cagouille un animal lent et baveux : ses seuls défauts

Ce mollusque est robuste, courageux, téméraireEt en plus il ne baisse pas les bras !!
(Vu qu'il n'en a pas).

Comme elle, l'équipe a débuté le championnat lentement, pas par manque de courage, non, c'est juste un club qui vient de naître et comme un nouveau-né avant de courir il faut apprendre à marcher.

De plus nous sommes dans une poule (ennemie jurée des cagouilles : elle les bouffe) des plus fortes du district, ce qui nous a permis de faire d'énormes progrès aussi bien techniques que tactiques.

Après chaque match la Cagouille laisse des traces sur chaque club rencontré : respect, solidarité, amitié, détermination.

Le dimanche venez nous encourager, on a besoin de supporters. C'est GRATUIT !

Comme toute association, pour subsister il faut malheureusement penser aux finances.

Pour cela nous organisons un repas annuel avec animation le samedi 3 Mars à partir de 20h. Venez nombreux, on compte sur vous.

Repas du FOOT
De la CAGOUILLE SPORTIVE de Chassors
Avec Animations

SAMEDI 3 MARS

Salle des fêtes de
CHASSORS
À partir de 20 heures

MENU
1 apéro offert à table
Potage de légumes
Couscous
Salade - Fromages
Tartes aux Fruits
Café
Vins compris

18 EUROS
Moins de 12 ans 10 euros
Réservations avant le Mercredi 28 Février
Aux : 06-29-13-11-31
06-33-66-63-38
06-20-08-67-30

AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



L'ensemble des membres de la société de chasse vous souhaite une bonne et heureuse année.



Chasse infos :

Bilan de fin de saison

Cette année, nous avons pu enregistrer une petite hausse de nos effectifs soit 80 permis. Les différents lâchers et les différents concours ont permis un apport régulier de perdrix et faisans. La population de lièvres semble constante.

Repas annuel : le samedi 10 mars, une « soirée choucroute » vous est proposée au prix de 24 euros. Ambiance assurée....

Gibier soumis au plan de chasse :

- 11 bracelets chevreuil sur 15 ont été posés depuis le début de saison. Dernière battue programmée le dimanche 18 février.
- 5 sangliers ont été prélevés.

Bracelets de lièvres : Très peu de bracelets de lièvres ont été rendus, ce qui rend difficile sa gestion.



Le site est toujours à votre disposition :
<http://chasseursdechassors.jimdo.com>

LE REPAS DES AINES

Le Traditionnel repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 26 novembre dernier. Cette journée est importante dans notre calendrier car elle est l'occasion de fêter nos aînés autour d'une bonne table, dans un moment chaleureux et convivial.

Cette année, l'équipe du CCAS avait choisi de décorer la salle et les tables autour des équipes de football de Chassors, depuis leur création jusqu'à ce jour, le tout accompagné d'un repas spectacle traditionnel Charentais.

Comme les années passées, le choix du traiteur n'a pas été discuté. Le repas servi par Nathalie Moreau, David Légeron et leur équipe nous a encore régales.

Quant au spectacle, la troupe des « fins bois » de Rouillac nous a fait danser sur un répertoire Charentais qui s'étalait au rythme des saisons.

L'équipe du CCAS remercie très chaleureusement toutes les personnes qui nous ont fourni des photos des équipes de foot Capsortiennes et à ceux qui ont gentiment prêté du matériel servant à notre décoration.

Le CCAS remercie également les membres du Conseil Municipal pour leur aide très précieuse.

La date du prochain repas des aînés est fixée au mois de novembre 2018.



En Bref...



A l'année prochaine.

Le CCAS

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorant le 99ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 a rassemblé des habitants de Chassors autour du monument aux morts, afin de commémorer la victoire et la paix.



A cette occasion, Mr Lafarge Patrick, Maire de Chassors, a lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées

Puis, accompagnés de leur maître, M. Fourré, les enfants de CM1CM2



Camille, Naulan, Marvin, Alexis, Maëva, Johan, Louise T, Louise P, Eïden et Hugo, ont récité ensemble le poème "Après la pluie" de Gianni Rodari, poète italien.

Après la pluie

Après la pluie le ciel est en paix,
L'arc en ciel se met à briller :
Il fait comme un pont pavoisé
Où le soleil est acclamé.

C'est beau de regarder, le nez en l'air,
Tous ces drapeaux rouges ou verts.
Mais pour le voir - Ah quel dommage !
Il faut d'abord qu'éclate l'orage.

Ne serait-ce pas mieux ma foi
Que l'orage n'existe carrément pas ?
Un arc en ciel sans la tempête
En voilà une véritable fête.

Une fête pour toute la Terre
Faire la paix avant la guerre !

Gianni Rodari (poète italien 1920-1980)

Enfin, deux d'entre eux (Louise et Alexis) ont évoqué, en leur rendant hommage, les noms des Capsortiens morts pour la France durant ces terribles hostilités de 14-18.



Qu'ils en soient particulièrement remerciés.

Après avoir déposé une gerbe au pied du monument, M. le maire a clos la cérémonie en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

LE MARATHON DU COGNAC

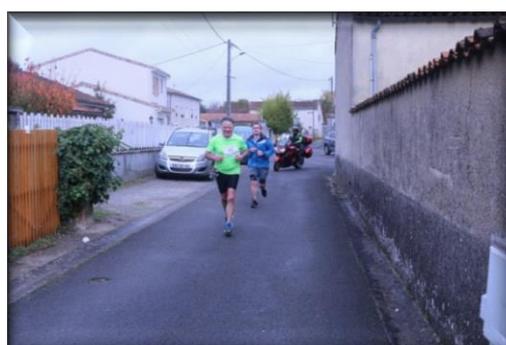
Cette année le marathon du cognac a choisi la commune de Chassors pour y installer son « PC » course à la salle des fêtes.



Ce sont donc plus de 1500 personnes qui sont passées par notre commune créant une activité inhabituelle et permettant à de nombreux participants de toute la France de faire connaissance avec Chassors.



Le nouvel itinéraire concocté par l'organisation a traversé Villeneuve et Guîtres.



En Bref...

Un point de ravitaillement chez les « Frères Moines » a permis aux concurrents de traverser vignes et chais de cognac magnifiquement décorés pour l'occasion.



Un grand bravo aux habitants de la commune qui ont participé aux différentes épreuves malgré une météo très capricieuse



LES ÉCONOMIES D'EAU : UN GESTE CITOYEN



Depuis quelques années déjà, communes et particuliers sont sensibilisés aux économies d'eau. Avant de se sentir contraint par les arrêtés préfectoraux, il est bon d'anticiper ces problématiques et de mettre en place des actions individuellement responsables, peu onéreuses, qui se concrétisent plus sous la forme de gestes au quotidien.

Pourquoi faut-il économiser l'eau ?

Nous avons beau vivre sur «la planète bleue » composée à 72% d'eau, nos ressources en eau douce sont loin d'être illimitées. Seul 2,8% de toute l'eau disponible sur Terre est de l'eau douce et 2,1% provient des glaces et des neiges permanentes, ce qui la rend inexploitable.

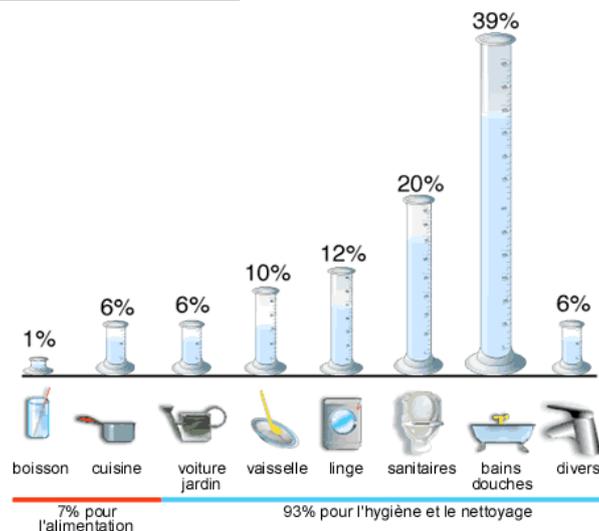
A peine 0,7% de toute l'eau terrestre est donc disponible pour l'être humain.

Un épuisement lent mais bien réel.

Si les ressources restent les mêmes, les populations augmentent... et avec elles, les besoins en eau. Ainsi en Europe, notre génération consomme 8 fois plus d'eau que celle de nos grands-parents.

Or, même nos ressources en eau évoluent. Une part de notre patrimoine hydraulique est perdue à cause de la mauvaise gestion, du gaspillage ou encore de la pollution de l'eau.

La consommation d'eau en France :



Un Français consomme environ 150 l d'eau potable par jour pour ses besoins domestiques dont seulement 7% pour l'alimentation !

Source : Centre d'Information de l'Eau, 02/2007

Les gestes au quotidien :

Eviter de faire couler l'eau inutilement

Vous pourrez ainsi l'économiser (sous la douche, pour la vaisselle...). Par exemple, fermer le robinet pendant les trois minutes où l'on se lave les dents peut économiser quelques dizaines de litres d'eau !

Opter pour des systèmes de chasse d'eau à deux débits

Appelées aussi chasses d'eau à deux réservoirs, elles permettent de réduire le volume d'eau utilisé d'environ 15 litres par jour pour un foyer de deux personnes. Et si vous n'en avez pas, il vous suffit de placer une bouteille d'eau pleine de sable dans le réservoir de la chasse d'eau de vos toilettes, moins d'eau sera ainsi gaspillée. Une chasse d'eau classique consomme entre 6 et 12 l d'eau, une double commande 3 à 6 litres...

Vérifier qu'aucun robinet ne fuit

Faites donc réparer les robinets et chasses d'eau qui fuient : de 10 litres par jour pour un robinet qui goutte jusqu'à 600 litres par jour dans le cas d'un simple filet d'eau dans la cuvette des WC !

Prendre des douches

La douche est plus tonique et hygiénique que les bains et consomme de 50 à 80 litres d'eau contre 150 à 300 litres pour un bain.

Equiper vos robinets de réducteurs de débits

Mitigeurs et aérateurs limitent significativement votre consommation d'eau : jusqu'à 70% ! Appelé mitigeur, aérateur, économiseur ou mousseur, ce dispositif se place facilement à la sortie de vos robinets. Son rôle est de diminuer le débit d'eau qui coule en dispersant le flux. Cela ne nuit pas du tout à l'usage courante de l'eau (douche, vaisselle...).

Par défaut, l'eau du réseau de distribution est délivrée à 3 bars, c'est à dire 17 l/mn, un mitigeur classique peut abaisser le débit à 12 l/mn tandis que les certains mitigeurs mécaniques haut de gamme économisent jusqu'à 70% d'eau. Il peut même en résulter un confort d'utilisation avec la baisse de pression : faire couler de l'eau fait beaucoup moins de bruit !

Pour un foyer de 4 personnes, les aérateurs placés sur les robinets et les éco-douchettes génèrent une économie annuelle de l'ordre de 30 % soit 6,5 m³ avec un mousseur et 29 m³ avec une éco-douchette, pour un prix modique : environ 5 euros par économiseur.

Penser à récupérer l'eau du robinet

Une partie de l'eau que vous utilisez et qui n'est pas souillée par des produits chimiques peut être utilisée pour d'autres usages. Par exemple, lorsque vous patientez pour faire venir de l'eau chaude au robinet, profitez-en pour récupérer l'eau encore froide pour arroser ensuite vos plantes. De même, si vous utilisez de l'eau du robinet à table, le surplus éventuel en fin de repas peut servir à arroser vos plantes ou à remplir l'évier pour la vaisselle.

Profiter de la pluie pour nettoyer la voiture

Il pleut ? Profitez-en pour sortir votre voiture du garage, mettre un imperméable et passer un coup d'éponge sur votre voiture. Un bon moyen de faire des économies puisque le lavage de la voiture réclame en moyenne 200 litres d'eau. Attention, ne rajoutez aucun produit chimique ni nettoyant, cela va polluer les eaux pluviales. Si vous souhaitez nettoyer parfaitement votre voiture, il faut vous rendre dans des stations de lavage qui traiteront les eaux usées.

Peut-on récupérer l'eau de pluie pour nos usages domestiques ?

Attention ! En France, il n'est pas permis d'exploiter les eaux pluviales pour nos usages domestiques qui réclament plus de salubrité. En effet, lors de leur passage dans l'atmosphère, du ruissellement sur les toitures, dans le réservoir de stockage puis dans le réseau, les eaux de pluie peuvent se charger en métaux, matières organiques, micropolluants organiques et en micro-organismes.

L'arrêté ministériel du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage autorise uniquement l'utilisation de l'eau de pluie à l'extérieur de l'habitation (usages domestiques et arrosage des espaces verts) et à l'intérieur pour l'alimentation des chasses d'eau et le lavage des sols intérieurs. L'utilisation d'eaux de pluie pour le lavage du linge est autorisée à titre expérimental, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés.

Récupérer l'eau de pluie ou celle des puits pour arroser

L'eau de pluie peut être récupérée pour arroser le jardin. Si vous avez la chance d'avoir un forage ou un puits dans votre jardin, profitez-en pour l'exploiter (avec modération en cas de sécheresse).

Pendant les périodes de fortes chaleurs, j'arrose le soir pour limiter les pertes par évaporation d'eau et je préfère arroser moins souvent, mais copieusement pour favoriser l'infiltration de l'eau en profondeur.

Pour limiter les arrosages, je recouvre le pied de mes plantes d'une fine couche d'herbe coupée, de paille, de copeaux de bois ou d'écorces : pailler mes plantes permet de diminuer l'évaporation de l'eau et retenir l'humidité du sol. Par exemple, en apportant aux pieds de tomates une couche de 10 cm de paillis (après les avoir arrosés), je peux partir 10 jours en vacances en toute tranquillité !

J'opte pour un arrosage automatique avec temporisation pour arroser mon jardin. Je peux alors adapter l'arrosage aux besoins de mes plantes, pelouses, potagers ou arbustes et apporter la quantité d'eau nécessaire. L'apport en eau est précis et dosé, ce qui me permet de réaliser de réelles économies !

LE NUMERO DE VOTRE MAISON



De nombreux administrés n'affichent toujours pas leur numéro de maison malgré la campagne menée par la municipalité l'an passé.

L'absence d'affichage est en effet susceptible de compliquer la tâche des services à domicile, de la distribution du courrier, de tous les services de livraison mais aussi de gêner la gestion des listes électorales et **surtout de rendre difficile l'accès aux soins et aux services de secours**. Il en va de l'intérêt de tous que chaque maison affiche un numéro de maison !

Comme l'an passé la municipalité propose aux personnes n'ayant pas encore de numéro de voirie de les commander et vous les fournir gratuitement.

Il vous suffit de vous rapprocher du secrétariat de la mairie au 05 45 81 06 63 ou par mail : mairie.chassors@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2018 01 088 003 P

La circulation des véhicules de plus de 3,5 T est interdite dans les 2 sens sur la voie communale 102 (Route du Chêne).

Toutefois les engins agricoles sont autorisés à circuler

LE GRAND COGNAC

Le préfet de la Charente, a validé début décembre la démission de Michel Gourinchas de la présidence de Grand Cognac.

Suite aux élections du nouvel exécutif voici les résultats :

Le président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac est Jérôme SOURIS-SEAU.



Les vice-présidentes et vice-présidents sont :

1ère vice-présidente : Véronique MARENDAT - Développement économique, emploi et formation,

2e vice-président : Annick-Franck MARTAUD - Éducation, jeunesse et patrimoine communautaire,

3e vice-président : Jean-Paul ZUCCHI - Équilibre des territoires,

4e vice-président : Alain RIFFAUD - Aménagement du territoire,

5e vice-présidente : Chantal NADEAU - Tourisme,

6e vice-président : Gérard FAURIE- Sport,

7e vice-président : Pierre BERTON - Valorisation du fleuve Charente,

8e vice-président : Pierre-Yves BRIAND - Mobilités,

9e vice-président : François RABY - Administration générale, commande publique et agriculture,

10e vice-président : Jérôme ROYER - Logement et habitat,

11e vice-présidente : Pascale BELLE - Développement durable et participation citoyenne,

12e vice-président : Mickaël VILLEGGER - Petit et grand cycle de l'eau,

13e vice-présidente : Nicole ROY - Culture,

14e vice-président : François RAUD - Ressources humaines,

Les conseillères et conseillers délégués sont :
Romuald CARRY - Relations avec les associations sportives,
Rémy BRIAULT - Voirie,
Bernard DUPONT - Assainissement,
Monique MARTINOT - Enfance, jeunesse,
Bernard POPELARD - Patrimoine vernaculaire et historique,
Alain CHOLLET - Patrimoine bâti communautaire,
Dominique PETIT - Compétence GEMAPI,
Bernard MAUZE - Projet de territoire.

Siège de Grand Cognac Communauté d'agglomération :

6 rue de Valdepeñas CS10216
16111 Cognac Cedex

Tél. 05 45 36 64 30 Fax 05 45 32 15 82 E-mail : contact@grand-cognac.fr

Évènement nocturne à Chassors.

Le service valorisation du patrimoine du Grand Cognac (pôle culture) organise **le jeudi 7 juin 2018 à 20h30 « une soirée théâtrale »** dans les jardins de **Monsieur Trucx** afin de découvrir le « **Logis de Montjourdain** ».

Cette soirée sera animée par la compagnie **PANTOUM** qui jouera « **les règles du savoir-vivre dans la société moderne** ».

La soirée se clôturera par un verre de l'amitié ce qui permettra un échange convivial avec le propriétaire des lieux.

Cet évènement nocturne, ouvert à tous les curieux du patrimoine et du théâtre se fera sur réservation uniquement et sera payant (200 personnes maximum).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'Espace Découverte en Pays de Cognac au 05.45.36.03.65.

Venez nombreux.

BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire sur présentation du livret de famille et une pièce d'identité.

INFORMATIONS CALITOM



Aiguilles, seringues, scalpels, bandelettes... Ces déchets de soins usagés, qu'ils soient piquants, coupants ou tranchants présentent des risques. Attention, pour les jeter, il n'existe qu'une seule solution : les boîtes hermétiques gratuites DASTRI disponibles en pharmacie !

Si vous êtes en auto-médication et utilisez des seringues, aiguilles, scalpels, lancettes, cathéters..., ces déchets disposent d'une filière de collecte et de traitement spécifique. Ils présentent en effet des risques de blessures ou de piqûres avec transmission de germes, bactéries ou virus, pour ceux qui les manipulent. Cela peut concerner vos proches, les agents de collecte ou de tri lorsqu'ils sont mis par mégarde dans les sacs noirs ou les sacs jaunes.

Si vous réalisez vous-mêmes vos soins à domicile (diabète, hépatite, hémophilie...) ou administrez des soins à votre animal, soyez très vigilants après utilisation des aiguilles, seringues, lancettes...

Vous pouvez vous procurer une boîte spécifique gratuitement en pharmacie. En effet, grâce à l'éco-organisme DASTRI, la majorité des pharmacies du département dispose de contenants hermétiques sur demande. Une fois chez vous, vous y placez vos déchets médicaux. Puis une fois pleine, vous la rapportez à votre pharmacien qui pourra vous en remettre une nouvelle.

La liste des pharmacies partenaires en Charente sur le site internet www.dastri.fr

Des agents d'Atrion, le centre de tri départemental des sacs jaunes situé à Mornac, sont régulièrement blessés ! Les conséquences sont lourdes : analyses, suivi médical régulier pendant plusieurs semaines, stress et angoisse.

Une information de Calitom - www.calitom.com - n°vert 0 800 500 429

COLLECTE DES POUBELLES EN 2018

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M	31 S	31 S	31 J	31 J	31 M	31 M	31 V	31 M	31 M	31 M	31 L



RESULTATS « ENQUETES SUR LES MICRO COUPURES »

Vu les problèmes récurrents de micro coupures électriques depuis environ 3 ou 4 ans toujours à la même saison, et malgré de nombreux appels téléphoniques et mails à ENEDIS ainsi que la pose d'appareils dans quelques foyers en 2016, beaucoup de suppositions ont été émises sur la provenance de ce dysfonctionnement mais rien n'a réglé la situation. La commune a donc décidé d'effectuer un sondage dont voilà les résultats :

- 540 foyers consultés
- 129 réponses
- 112 avec coupures
- 17 sans coupure

Ce résultat a été envoyé à ENEDIS pour qu'ils prennent en compte la réalité du problème et de la situation.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUI lancé le 6 février 2018 par la Communauté d'agglomération de Grand Cognac sur les 58 communes du territoire, va amener à Chassors et pendant quelques mois le cabinet Urbanova à prendre des photos de la commune. Si vous voyez leurs voitures, ne vous en étonnez pas ils font juste leur travail.

PROXIM'SERVICES PAYS CHARENTAIS

Proxim'Services Pays Charentais, est une association de services à la personne qui propose aux particuliers des services de ménage, jardinage, garde d'enfants et d'aide à la personne. Présent depuis 1998 à Cognac, une autre agence a été ouverte récemment à Jarnac.



142 rue Henri Fichon
16100 COGNAC
Tel : 05 45 35 34 84
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

3 rue du Chêne Vert
16200 JARNAC
Tel : 35 45 35 80 65
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
8h30 à 12h30

Mail : proximservices.payscharentais@orange.fr
www.proximservices-payscharentais.com

PORTES OUVERTES A LA MFR TRIAC-LAUTRAIT



Centre de formation – Antenne CFA
16 ROUTE DE COGNAC 16200 LAUTRAIT
TEL : 05 45 35 37 71 – mfrtriac-lautrait@mfr.asso.fr –
www.mfrtriac-lautrait.fr

PORTES OUVERTES :

Samedi 10 mars et 5 mai 2018 de 9h00 à 18h00

CONCOURS ART FLORAL :

Vendredi 30 mars 2018 à 17h30

FOIRE DE PRINTEMPS :

Dimanche 22 avril 2018 de 9h00 à 18h00



La MFR de Triac-Lautrait est un établissement privé, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, association loi 1901, centrée sur la formation des jeunes et des adultes. A mi chemin entre Angoulême et Cognac, nous sommes situés à proximité de Jannac.

Formation scolaire par alternance :

- ❖ 4^{ème}/3^{ème} Découverte des Métiers
- ❖ 2nde Conduite et Gestion de l'Entreprise Viticole (Viticulture / Cœnologie)
- ❖ Bac Pro en 3 ans Productions Horticoles – Maraîchage – Art Floral
- ❖ Bac Pro en 3 ans Aménagements Paysagers (par alternance ou contrat d'apprentissage)

Formation adulte (salariés et demandeurs d'emploi) :

- ❖ Ouvrier Polyvalent Agricole
- ❖ Initiation / Perfectionnement taille de la vigne
- ❖ Conduite d'engins agricoles (tracteurs, machines à vendanger)
- ❖ Certiphyto
- ❖ CAP Fleuriste
- ❖ Accompagnement des entreprises

Locations / Activités annexes :

Besoin d'une location de salles pour un mariage, un anniversaire, une réunion... ?

N'hésitez pas à contacter la MFR de Triac-Lautrait ! Nous louons nos locaux tous les week-ends ainsi que pendant les vacances scolaires. Nous avons une capacité de 85 couchages, une Grande Salle de 130m², une salle à manger avec cuisine de collectivité et 3 salles de cours ainsi qu'un grand parc arboré.

Plus d'informations sur notre site : www.mfrtriac-lautrait.fr



ANIMAUX ERRANTS : RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Le cas des chiens :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Le cas des chats :

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Même si cela part d'un bon sentiment, le fait de nourrir les chats errants et donc de les attirer peut créer des nuisances pour le voisinage.

Tous les propriétaires d'animaux (chiens ou chats) doivent donc prendre les mesures adéquates afin d'éviter la divagation, ainsi que les aboiements incessants de leur chien. En cas de procédures engageant des frais d'évacuation (fourrière SPA, etc...) ou d'accident, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée.

ETAT CIVIL

Naissance :

Emy SAUTS	le 12 octobre 2017	Le Bourg
Elise DEFOULOUNOUX	le 21 octobre 2017	Villeneuve
Logan MAROLLEAU	le 1 ^{er} décembre 2017	Villeneuve
Roman AUDEBERT	le 16 janvier 2018	Villeneuve

Décès :

Didier BAS	le 24 décembre 2017	Luchac
Alfred GADD	le 16 janvier 2018	Luchac

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr

La Commission communication.

Ⓞ UN CAPSORTIEN SOUHAITE VOUS FAIRE PARTAGER CET ARTICLE :

FRANCOIS GABART LE CHARENTAIS DES MERS

Né le 23 mars 1983 à Saint-Michel François Gabart est un navigateur et un skipper professionnel

Le 17 décembre 2017, il bat le record du tour du monde en solitaire sur son trimaran de la classe Ultime, en 42 jours 16 h 40 min 35 s, améliorant de plus de six jours le précédent record qu'avait établi Thomas Coville en 2016. Le 14 novembre précédent, alors qu'il est en mer depuis dix jours, il devient le premier skipper solitaire à passer au-dessus de la barre des 800 milles nautiques en une seule journée avec un total de 851 milles.

Avec lui c'est toute la Charente qui a porté cet enfant du pays aux plus belles réussites maritimes dans le domaine de la course au large.

Ses parents habitants de Châteauneuf l'ont poussé très tôt dans le domaine de la voile et le jeune François a fait ses premières compétitions sur l'étang de Saint Yrieix au sein du club de voile. De St YRIEIX à la course autour du monde il n'y avait qu'un pas à franchir et il l'a fait, Bravo M Gabart.





© Micro entreprise LAFARGE - Chassors

Mes services :



J'assure la fabrication, la pose et l'installation de vos **pièces métalliques à domicile** pour aménager vos agencements intérieurs et extérieurs :

- Escalier
- Clôture
- Portail
- Grille
- Balcon
- Porte
- Véranda

DEVIS GRATUIT

PRESTATIONS DE TRAVAUX VITICOLES

- Taille de la vigne,
 - Attachage,
- Traitements phytosanitaires.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à me contacter

Tel : 05 45 32 09 66 ou 06 49 35 90 46

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

M A R S	<p><u>La Cagouille Sportive de Chassors :</u> Repas annuel avec animation le samedi 03 Mars à partir de 20h</p> <p><u>Echanges et plantes</u> La prochaine Assemblée Générale se tiendra le vendredi 30 mars 2018 à 20h30 salle des 6 chemins.</p> <p><u>Amicale des chasseurs</u> Samedi 10 mars, « soirée choucroute »</p>
----------------------------	--

M A I	<p><u>La mairie :</u> Cérémonie du 08 Mai à 11 h 30 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.</p> <p><u>Foot Loisirs Chassors :</u> Soirée "Entrecôte" organisée le samedi 12 Mai à la salle des fêtes de Chassors. Pour tout renseignement, contactez Sébastien PRINCEAU au 06 02 11 00 11 ou par mail coolen.cedric@sfr.fr.</p>
----------------------	---

J U I N	<p><u>Grand Cognac (pôle culture) :</u> <i>Soirée théâtrale le jeudi 7 juin 2018 à 20h30 dans les jardins de Monsieur Trucx au « Logis de Montjourdain ». Inscription à l'Espace Découverte en Pays de Cognac au 05.45.36.03.65. Venez nombreux.</i></p> <p><u>AMITIE CHASSORS-SPICHEREN</u> Méchoui le dimanche 17 juin 2018 sur le terrain du Bâtiment la Pointe.</p>
----------------------------	--

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2017)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 120 €
- Lendemain : 60 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 180 €
- Lendemain : 80 €
- Chauffage / jour : 65 €.

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

Depuis le 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour en fixer la date et le nombre. Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie
Heures d'ouverture

Mardi	9 h-12 h
Mercredi	14 h-18 h
Jeudi	14 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel : 05 .45.81.06.63 - Fax : 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Juin 2018**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Juin 2018) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –

